

SECTION 1 : Identification de la substance/ du mélange et de la société /l'entreprise**1.1 Identification de produit**Nom commercial : **EASY WIPE**Conditionnement : **Bidon 5L(NX00EW0005) – 25L(NX00EW0025) – Fut 210L(NX00EW0210)**

Forme du produit : Mélange

Groupe de produits : Produit de nettoyage

1.2 Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Tél : 03.20.28.92.78

Site Web : www.netxpress.eu**1.4 Tél urgence****ORFILA : 01.45.42.59.59**

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
	www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en		
Belgium	Centre Antipoisons/ Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base – Reine Astrid	Rue Bruyn B – 1120 Brussels	+32 70 245 245
France	INRS Paris	Siège social, 65 boulevard Richard Lenoir Paris	(33) (0)1 40 44 30 00
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Grèce	Poisons Information Centre Children's Hospital « Aglaia. Kyriakou »	11527 Athens	+30 10 779 3777
Switzerland	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre, Schweizerisches Toxicologisches Informationszentrum STIZ	Freiestrasse 16 Postfach CH-8032 Zurich	+41 44 251 51 51 (International) 145 (National)


SECTION 2 : Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon la directive (règlement CE 1272/2008)**

Catégorie de danger	Catégorie de danger	Catégorie de danger
Skin Corr. 1B		H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2 Eléments d'étiquetage**Etiquetage conforme au règlement CE1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Symboles et indications de danger

Mention d'avertissement :	DANGER – GHS05	
Composant dangereux déterminants pour l'étiquetage :	2 – aminoéthanol Natriummetasilicaat pentahydraat	
Phase H :		
314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	
Phase P :		
260	Ne pas respirer les vapeurs, les aérosols.	
303+361	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.	
305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer	

2.3 Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants**3.1 Mélanges****Caractérisation chimique :**

Mélanges

Description :

Mélanges des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Composants dangereux :

	agents de surface non ioniques ☠ Eye Dam. 1, H318	1 - 5%
	agents de surface amphotères ☠ Eye Dam. 1, H318	1 - 5%
	agents de surface anioniques ☠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315	1 - 5%
CAS: 10213-79-3	Natriummetasilicaat pentahydraat ☠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ STOT SE 3, H335	1 - 5%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0	2-butoxyéthanol ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	≤ 2,5%
CAS: 141-43-5 EINECS: 205-483-3	2-aminoéthanol ☠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	≤ 2,5%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5	hydroxyde de sodium ☠ Skin Corr. 1A, H314	2 - 5%

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alcohols, C10-16, ethoxylated, sulfates, sodium salts	(n°CAS) 68585-34-2 (Numéro CE) 500-223-8 (N°REACH) 01-2119488639-16	5-15	Xi : R41 Xi : R38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Hydroxyde de sodium	(n°CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro Index) 11-002-00-6 (N°REACH) 01-2119457892-27	1-5	C ; R35	Met. Corr. 1, H315 Skin. Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases R et H : voir section 16

3.3 Autres dangers :

PBT : non

P : non disponible B : non disponible T : non

SECTION 4 : Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales :**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé

Après inhalation :

En cas de malaise, emmener à l'air frais et conduire auprès d'un médecin. Mettre la victime au repos.

Après contact cutané :

En cas de contact avec la peau, ôter les vêtements touchés, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon doux puis rincer à l'eau chaude. Appeler le médecin

Après contact oculaire :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion :

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : aller à l'hôpital montrer l'emballage ou l'étiquette

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/ lésions après inhalation : Difficultés respiratoires. Toux. Gorge douloureuse.

Symptômes/ lésions après contact avec la peau : Rougeurs, douleur. Provoque des brûlures.

Symptômes/ lésions après contact oculaire : Rougeurs, douleurs. Vision brouillée. Larmes. Risque de lésions oculaires graves.

Symptômes/ lésions après ingestion : Sensation de brûlure. Toux. Crampes. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un sérieux danger pour la santé.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés :**

- Eau pulvérisée
- Mousse stable aux alcools
- Dioxyde de carbone
- Produits extincteurs en poudre

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible

5.3 Conseils aux pompiers :

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome

SECTION 6 : Mesure à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Mesures générales : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Diluer avec beaucoup d'eau.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau, sinon prévenir les autorités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ramasser avec un produit absorbant (par ex : sable, kieselguhr, liant universel, sciure)

Éliminer selon les réglementations en vigueur

Assurer une aération suffisante.

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Précautions lors de la manipulation**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail
Eviter la formation d'aérosols. Eviter l'exposition inutile. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements.

Prévention des incendies et des explosions

Observer les règles générales de protection contre le feu.

7.2 Conditions d'un stockage sur, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Aucune exigence particulière.

Indications concernant les stockages en commun :

Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stockage des emballages sous aspiration dans le récipient d'origine. Contenu fermés hors utilisation.

7.3 Utilisations finales particulières

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/ protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :****1310-73-2 hydroxyde de sodium**

VME	Valeur long terme : 2 mg/m ³
-----	---

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Equipement de protection individuelle :**

Lunettes bien ajustables. Vêtements de protection. Gants. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire. Ecran facial.

Vêtements de protection – sélection du matériau :

Condition	Matériel	Norme
Donner une bonne résistance	Fibres naturelles	EN14605 :2005+A1 :2009

Protection des mains :

Gants. Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent)

Type	Matériel	Pénétration	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Les gants réutilisables	Le chlorure de polyvinyle (PVC)	6 (>480minutes)	0.5	2 (<1.5)	EN 374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Protection oculaire :

Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité. Utilisez des lunettes de protection à la norme EN 166, conçu pour protéger contre les projections de liquides.

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de protection, lunette de sûreté, masque facial	Gouttelette	Limpide Plastique	EN166

Protection de la peau et du corps :

Porter un vêtement de protection approprié

Type	Norme
Vêtements de protection	EN14605 :2005+A1 :2009

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection des voies respiratoires :

Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes. Masques FULL-/Half-/quarter-face (DIN EN 136/140)

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Full face mask	Filter P (white)	Protection for Liquid particles, vapour protection, long term exposure	EN 132 EN140

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.



Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Etat physique à température ambiante :	Liquide
Couleur :	Marron
Odeur :	Aucune donnée disponible
PH à 20°C :	±11,5% (1%)
Point de fusion :	Non déterminé
Point d'ébullition :	Non déterminé
Caractéristiques d'explosivité :	Pas de données
Pression de vapeur :	Pas de données
Densité à 20°C :	Aucune donnée disponible
Solubilité/miscibilité avec l'eau :	Entièrement miscible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

La décomposition thermique génère des vapeurs corrosives
Voir section 10.3. « Possibilité de réactions dangereuses »

10.2 Stabilité chimique :

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

Non connu

10.5 Matières non compatibles :

Non connu

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère des vapeurs corrosives.

Pas de produit de décomposition dangereux connu, si le produit est manipulé et stocké correctement.

SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1 Information sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë :****Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****1310-73-2 hydroxyde de sodium**

Oral	LD50	2000 mg/kg (rat)
------	------	------------------

Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. pH \pm 11,5 (1%)

Lésion oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. pH \pm 11,5 (1%)

Effet primaire d'irritation :

Peau : Irrite la peau et les muqueuses.

Yeux : Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires : Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants: Irritant

SECTION 12 : Informations écologiques**Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

11.1 Toxicité

Toxicité sur poissons :	Pas de données
Toxicité sur daphnies :	Pas de données
Toxicité sur algues :	Pas de données
Toxicité sur bactéries :	Pas de données

12.2 Persistance et biodégradabilité

Cargo 2500	
Persistance et dégradabilité	Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme défini dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non évalué

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.



SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

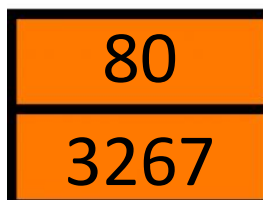
13.2 Emballage non nettoyé :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

No ONU ADR, IMDG, IATA, AND, RID	3267
Nom d'expédition des Nations unies Désignation officielle de transport (ADR, IMDG, ADN, RID) Désignation officielle de transport (IATA) Désignation officielle de transport (ADR, IMDG, ADN, RID) Désignation officielle de transport (IATA)	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium) CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S (Sodium Hydroxide) UN 3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium), 8, III UN3267 CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S (Sodium Hydroxide), 8, III
Classe(s) de dangers pour le transport ADR  Classe Etiquette	8 (C5) Matières corrosives. 8
IMDG, IATA  Classe Label	8 Corrosive substances. 8
Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA, ADN, RID	III
Dangers pour l'environnement: Polluant Marin: Autres informations	Non Non Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Indice Kemler: No EMS: Segregation groups Mesure de précaution pour le transport	Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B Alkalis Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison pas de flammes nues. Ne pas fumer, tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS
Transport en vrac conformément à l'annexe de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	UN1824, HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION, 8, III

Transport par voie terrestre :	
Code de classification (ADR)	C7
Dispositions spéciales (ADR)	274
Quantités limitée (ADR)	5L
Quantités exceptées (ADR)	E1
Instruction d'emballage (ADR)	P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage commun (ADR)	MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	T7
Disposition spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	TP1, TP28
Code-citerne (ADR)	L4BN
Véhicule pour le transport en citerne	AT
Catégorie de transport (ADR)	3
Dispositions spéciales de transport – Colis (ADR)	V12
Danger n° (code Kemler)	80
Panneaux orange	



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	E
Code EAC	2x
Code APP	B

Transport maritime :	
Dispositions spéciales (IMDG)	223,274
Quantités limitée (IMDG)	5L
Quantités exceptées (IMDG)	E1
Instruction d'emballage (IMDG)	P001, LP01
IBC packing instructions (IMDG)	IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	T7
Disposition spéciales pour citernes (ADR)	TP1, TP28
N° FS (Feu)	F-A
N° FS (Déversement)	S-B
Catégorie de chargement (IMDG)	A
N° GSMU	153

Transport aérien	
Quantités excepté avion passagers et cargo (IATA)	E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	Y841
Quantité nette mx. Pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	852
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	5L
Instructions d'emballage avion-cargo seulement (IATA)	856
Quantité max. nette avion-cargo seulement (IATA)	60L
Dispositions spéciales (IATA)	A3
Code ERG (IATA)	8L

Transport par voie fluviale	
Code de classification (ADN)	C7
Dispositions spéciales (ADN)	274
Quantités limitées (ADN)	5L
Quantités exceptées (ADN)	E1
Transport admis (ADN)	T
Équipement exigé (ADN)	PP, EP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	0
Transport ferroviaire	
Code de classification (RID)	C7
Disposition spéciales (RID)	274
Quantités limitées (RID)	5L
Quantités exceptées (RID)	E1
Instructions d'emballage (RID)	P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	T7
Dispositions spéciales pour citerne mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	TP1, TP28
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	L4BN
Catégorie de transport (RID)	3
Dispositions spéciales de transport – colis (RID)	W12
Colis express (RID)	CE8
Numéro d'identification du danger (RID)	80

SECTION 15 : Information réglementaires

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne	
VwVwS Annex reference	Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, présente un danger pour l'eau (Classification according to VwVwS, Annex4.)
12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12. BImSchV	Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)
Danemark	
Recommandations réglementation danoise	Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

SECTION 16 : Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles.

Netxpress n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société Netxpress et l'application qu'il entend effectuer. Aucun élément intégré dans ses informations n'a vocation à écarter les conditions générales de vente de la société Netxpress qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectés. Eu égard à des changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des réglementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les fiches de données de sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernés, notamment en matières de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits Netxpress, sont remises avec les produits et sont disponible sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la fiche de données de sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invité à contacter Netxpress.

Eye Dam.1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H290	Peut-être corrosif pour les métaux
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
R35	Provoque de graves brûlures
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
C	Corrosif
Xi	Irritant